

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date d'établissement: 31-10-2022

Version: 1.0/FR

[Rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) tel que modifié]

Rubrique 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

ReFill PLA + COULEUR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: filament utilisé dans les imprimantes 3D.Utilisations déconseillées: non précisées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entité responsable: **FormFutura BV**

Adresse: Tarweweg 3, 6534 AM, Nijmegen, The Netherlands

Téléphone: +31 (0)88 743 4000

Adresse e-mail de la personne responsable de la fiche de données de sécurité: product.compliance@formfutura.com.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

112 (numéro d'appel d'urgence en Europe)

Rubrique 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classifié comme hasardeux pour la santé et la vie humaine et pour l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage*

Pictogrammes de danger et mentions d'avertissement

Néant.

Mention de danger

Néant.

Mention de mise en garde

Néant.

2.3 Autres dangers

Les composants de ce mélange ne répondent pas aux critères applicables PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Rubrique 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non concerné.

3.2 Mélanges

Produit à base de polylactide [CAS 26100-51-6]. Le produit contient aussi des colorants. Le produit ne contient pas les composants hasardeux dans les concentrations qui doivent être prises en compte dans la FDS et les composants pour lesquels les limites d'exposition en milieu de travail ont été établis au niveau de l'UE.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date d'établissement: 31-10-2022

Version: 1.0/FR

Rubrique 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec la peau:

Filament: en cas d'exposition, laver soigneusement les parties contaminées de la peau avec du savon et de l'eau.

Dans le processus d'impression: brûlure thermique possible. Rincer la peau endommagée à l'eau froide.

Appliquez un pansement stérile. Appeler un docteur.

Contact avec les yeux:

Filament: rincer les yeux contaminés abondamment avec de l'eau pendant au moins 10-15 minutes. Éviter le jet d'eau trop fort au risque d'endommager la cornée. Protéger l'oeil non-irrité, enlever les lentilles de contact. Appeler un ophtalmologiste.

Dans le processus d'impression: les éclaboussures de plastique fondu peuvent provoquer des brûlures. Appliquez un pansement stérile. Appeler un ophtalmologiste.

Ingestion: il n'y a généralement pas d'exposition par cette voie, mais en cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin, lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation:

Filament: il n'y a généralement pas d'exposition par cette voie

Dans le processus d'impression: porter la personne lésée à l'air frais, assurer la chaleur et le calme.

Si les symptômes inquiétants apparaissent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'y a pas d'effets importants ou de dangers critiques connus lors de l'utilisation correcte du produit. L'inhalation à long terme des fumées générées lors du processus d'impression peut provoquer des maux de tête, une diminution de la concentration, et une fatigue.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La décision sur les soins immédiats et traitement doit être prise par un médecin à l'issue d'une évaluation exacte d'état de la victime. Traitement symptomatique.

Rubrique 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: CO₂, poudres d'extinction, mousse d'extinction, jet d'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction non appropriés: jet d'eau compact – danger de propagation de l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Au cours de l'incendie des poussière et gaz nocifs contenant les oxydes de carbone et d'autres produits de décomposition thermique non identifiés peuvent se produire. Éviter de respirer les produits de combustion, ils peuvent constituer une menace pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser les moyens de protection générale typique en cas d'incendie. Ne pas rester dans la zone menacée d'incendie sans porter de vêtements résistants aux produits chimiques et sans appareil respiratoire autonome. Ne pas laisser les résidus de moyens d'extinction atteindre les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines. Récupérer les moyens d'extinction utilisés.

Rubrique 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Veiller à ce que les opérations de secours et d'élimination des effets de l'accident soient faites uniquement par un personnel qualifié. Fournir une ventilation adéquate. Évitez d'inhaler les fumées générées pendant le processus d'impression.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de libération d'une quantité supérieure du produit, ne pas permettre de le diffuser dans l'environnement. Prévenir les services d'urgence appropriés.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit mécaniquement et le placer dans un emballage pour les déchets. Traiter le matériel ramassé comme un déchet.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Traitement des déchets – rubrique 13 de la fiche. Les moyens de protection individuelle – voir la rubrique 8 de la fiche.

Rubrique 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Utiliser comme prévu. Lors du frottement, des charges électrostatiques peuvent s'accumuler sur la surface du filament et peuvent être transférées à l'utilisateur. La charge accumulée peut être une source d'inflammation - soyez particulièrement prudent lorsque vous travaillez avec des matériaux inflammables.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker le filament dans un endroit sec et frais, dans une place protégée des intempéries (rayonnement solaire, gel, précipitations, etc.). Tenir à l'écart des sources de feu et des flammes nues. Ne pas stocker avec les matières incompatibles (voir rubrique 10.5).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'y a pas de données concernant les utilisations autres que celles dans la rubrique 1.2.

Rubrique 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Le produit ne contient pas des composants soumis au contrôle de l'exposition sur le lieu de travail.

Base juridique: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, SUVA, Edition: 2019, 2020

8.2 Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire et fumer pendant le travail. Avant la pause et à la fin du travail laver les mains.

Protection des mains et du corps

N'est pas requise.

Protection des yeux

Utiliser des lunettes de protection étanches si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire.

Protection des voies respiratoires

N'est pas requise. Dans les situations d'urgence, en cas d'exposition à une concentration élevée de fumées générées lors du processus d'impression, utiliser un équipement de protection respiratoire correctement sélectionné.

L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux exigences du règlement 2016/425/UE. L'employeur est obligé d'assurer de mesures de protection conformes à toutes les exigences de qualité, ainsi que leur entretien et nettoyage.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date d'établissement: 31-10-2022

Version: 1.0/FR

Contrôle d'exposition liée à la protection de l'environnement

Éviter la dispersion d'une grande quantité du produit dans les eaux souterraines, la canalisation, les eaux usées ou le sol. Les émissions éventuelles (de systèmes de ventilation ou des équipements) doivent être examinées pour déterminer leur conformité avec les exigences de la loi de protection de l'environnement.

Rubrique 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

état physique/ forme:	solide/ filament
couleur:	par assortiment
odeur:	inodore
seuil olfactif:	non identifié
pH:	non concerné
point de fusion/point de congélation:	non identifié
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non identifié point
d'éclair:	non concerné
taux d'évaporation:	non concerné
inflammabilité (solide, gaz):	non concerné, le produit n'est pas inflammable
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	non identifié
pression de vapeur:	non concerné
densité de vapeur:	non concerné
densité:	non identifié
solubilité(s):	ne se dissout pas dans l'eau
coefficient de partage: n-octanol/eau:	non identifié
température d'auto-inflammabilité:	non identifié
température de décomposition:	non identifié
propriétés explosives:	ne manifeste pas
propriétés comburantes:	ne manifeste pas
viscosité:	non concerné

9.2 Autres informations

Il n'y a pas de données concernant des résultats des tests additionnels.

Rubrique 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est résistant aux produits chimiques. Voir la rubrique 10.3-10.5.

10.2 Stabilité chimique

Dans les conditions d'utilisation et de stockage correctes le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les réactions dangereuses ne sont pas connues.

10.4 Conditions à éviter

Protéger contre la lumière directe du soleil, les sources d'incendie et de chaleur, sauf pour les processus liés à l'utilisation directe du produit.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, bases forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne sont pas connus.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date d'établissement: 31-10-2022

Version: 1.0/FR

Rubrique 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Rubrique 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Elle n'est pas connue pour le produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas le potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'est pas mobile dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de ce mélange ne répondent pas aux critères applicables PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Le produit ne présente pas de potentiel de réchauffement globale et d'appauvrissement de la couche d'ozone.

Rubrique 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être stockés dans un endroit désigné pour le recyclage ou l'élimination. Les déchets doivent être recyclés ou éliminés dans des usines d'incinération ou des usines de neutralisation des déchets autorisées, conformément à la réglementation en vigueur.

Rubrique 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non concerné. Le produit n'est pas classé dangereux lors du transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non concerné.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non concerné.

14.4 Groupe d'emballage

Non concerné.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non concerné.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non concerné.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non concerné.

Rubrique 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

1907/2006/CE Rectificatif au règlement No 1907/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CE) No 793/93 du Conseil et le règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission (telle que modifiée).

1272/2008/CE Règlement No 1272/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 (telle que modifiée).

2015/830/UE Règlement No 2015/830/UE de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

2008/98/CE Directive No 2008/98/CE du parlement européen et du conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives (telle que modifiée).

94/62/CE Directive No 94/62/CE du 20/12/94 relative aux emballages et aux déchets d'emballage (telle que modifiée).

2016/425/UE Règlement No 2016/425/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Conformément à REACH, l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requis pour les mélanges.

Rubrique 16: Autres informations

Acronymes et abréviations

PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date d'établissement: 31-10-2022

Version: 1.0/FR

Formations

Avant de commencer le travail avec le produit, l'utilisateur doit connaître les règles de la Santé et Sécurité au Travail relatives à la manipulation des produits chimiques, et surtout, suivre une formation au poste adaptée.

Références à la littérature et aux sources de données

La fiche de données a été préparée sur la base de fiche de données de sécurité fournies par le fabricant, des données littéraires, des bases de données en ligne (p.ex. np. ECHA, TOXNET, COSING) et de la connaissance et de l'expérience, en tenant compte de la législation en vigueur.

Informations complémentaires

Version: 1.0/FR

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit ainsi qu'à l'expérience et le savoir-faire du fabricant. Elles ne sont pas une description qualitative du produit, ni une promesse des qualités définies. Il faut les considérer en tant qu'une aide à la manipulation en sécurité au cours du transport, du stockage et de l'utilisation du produit. Ceci n'exonère pas l'utilisateur de la responsabilité d'une utilisation incorrecte des informations ci-dessus, ni du respect de toutes les normes juridiques en vigueur en la matière.